



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 12 FÉVRIER 2024

### Le Parlement européen face à la lutte contre les violences sexuelles : une déception majeure

La semaine dernière, les négociateurs du Parlement et du Conseil européens ont abouti à un accord sur les premières directives visant à lutter contre les violences faites aux femmes.

Cependant, cette avancée est assombrie par une décision regrettable, mettant en lumière un manque crucial de protection des **victimes de viol**. Malgré les efforts déployés pour mieux combattre les mutilations génitales féminines, les mariages forcés et la divulgation d'images intimes, le sujet crucial du viol a été écarté de la législation. **En cause ?** Un désaccord sur la définition même du viol. Cette omission, soutenue par certains États membres, dont la France et l'Allemagne, est profondément préoccupante et témoigne d'un manque de priorité accordée à la sécurité des femmes.

La déception exprimée quant au non-inclusion du délit de viol fondé sur l'absence de consentement souligne l'importance cruciale d'une définition commune du viol incluant le consentement explicite. Au lieu de cela, la responsabilité de prouver le consentement est injustement placée sur les épaules des victimes, plutôt que sur les auteurs des crimes. Cette injustice flagrante méprise une fois de plus les victimes de viol.

Pour surmonter de telles oppositions à l'avenir, une sensibilisation accrue et une volonté politique plus forte sont nécessaires. De plus, des ressources concrètes, des moyens et des programmes spécifiques doivent être mis en place pour aider à la mise en œuvre efficace de ces mesures dans les États membres. En Europe, y compris au Luxembourg, les statistiques concernant les violences sexuelles sont en augmentation et les professionnels sur le terrain se trouvent dépassés, voire démunis. Par exemple, il n'existe actuellement aucun centre d'accueil et de soins d'accompagnement spécifiquement dédié aux victimes de violences sexuelles, pourtant recommandé par la Convention d'Istanbul.

Bien que cet accord représente une étape importante dans la lutte contre les violences faites aux femmes, il est crucial de reconnaître et de corriger ces lacunes. L'engagement envers le soutien spécialisé aux victimes de violences sexuelles et l'amélioration des procédures pour garantir leur sécurité et leur santé sont des avancées positives, mais insuffisantes.

Le Planning Familial organisera une soirée-conférence grand public sur le consentement le 6 mars prochain à Mondorf-les-Bains, en partenariat avec l'Office Social, afin de continuer à sensibiliser. Continuons ainsi à œuvrer ensemble pour un avenir où chaque individu est protégé contre toute forme de violence et où la justice est accessible à tous.

Soulignons enfin que le vendredi 8 mars prochain marquera la tenue de la marche féministe organisée par la plate-forme JIF. Cet événement vise à mettre en lumière les luttes des associations, des féministes engagées, portant haut toutes ces revendications et les droits de toutes les femmes.

#### **Contacts Presse :**

Planning Familial : [communication@planning.lu](mailto:communication@planning.lu) Téléphone : 48 59 76 50